

## SÉANCE DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-trois janvier le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

### Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul, M. BIDART Pierre dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette

Procuration(s) : M. OLÇOMENDY Betti donne pouvoir à M. MOCHO Frantxo

Etai(ent) excusé(s) : M. OLÇOMENDY Betti

A été nommé comme secrétaire de séance : M. BIBES Jean Paul

Date convocation : 15 janvier 2024- date d'affichage : 15 janvier 2024

## **OBJET : PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET- NOMENCLATURE 7.1**

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L .1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent : soit 1 137 726.58 €/4: soit **284 431.00 €**. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face au début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses d'investissement nécessaires concernées sont :

- Op 114 : Travaux de réfection de voirie : 50 000.00 €
- Op 120 : Bâtiments communaux : 60 000.00 €
- Op 175 : achat matériel : 2 000.00 €

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour les opérations suivantes

Opération 114 : réfection voirie : 50 000,00 € au compte 2151

Opération 120 : Bâtiments communaux : 20 000.00 € compte 2131

40 000.00 € au compte 2138

Opération 175 : achat matériel : 2 000.00 € au 2188

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 05/02/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 05/02/2024

Le Maire,  
**Antton CURUTCHARRY**

